

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**23**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 7 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le sept du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente et un mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

13 AVR. 2023

Déposée en  
Préfecture le

11 AVR. 2023

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

### Avait donné procuration

Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

### Etaient excusé(e)s

Denis DUPERTHUY, Magali MUGNIER, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 6 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À EPAGNY-METZ-TESSY - OPÉRATION "LES TERRASSES"**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 23 août 2021 portant agrément de la construction de 6 logements locatifs aidés par la SA d'HLM Halpades ;

Route de Poisy à Epagny-Metz-Tessy, la SA d'HLM Halpades acquiert 6 logements en vente en état futur d'achèvement (VEFA), dans une opération d'ensemble comprenant 44 logements. Ces 6 logements locatifs aidés (2 PLAI, 3 PLUS et 1 PLS) seront composés de 4 T2 et 2 T4. Chacun bénéficiera d'une cave et d'une place de stationnement.

Par délibération du 12 octobre 2021, la Commune d'Epagny-Metz-Tessy s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 32.389 €.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (23 août 2021),

#### **LE BUREAU DECIDE :**

d'accorder à la SA d'HLM Halpades une aide financière de 32.389 € correspondant à la somme de :

- 120 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLAI, soit 17.132 €,
- 70 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLUS, soit 13.678 €,
- 30 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements PLS, soit 1.579 €.

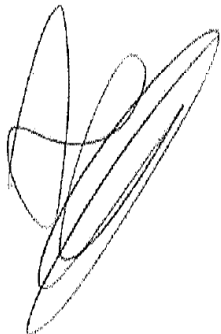
Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2023, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 16.195 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 16.194 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.